



# Assemblée communale du 21.06.2021

Ecole de Cournillens - crédit isolation et  
assainissement thermique

Présenté par Sabine Haymoz

## 1-Situation actuelle - historique

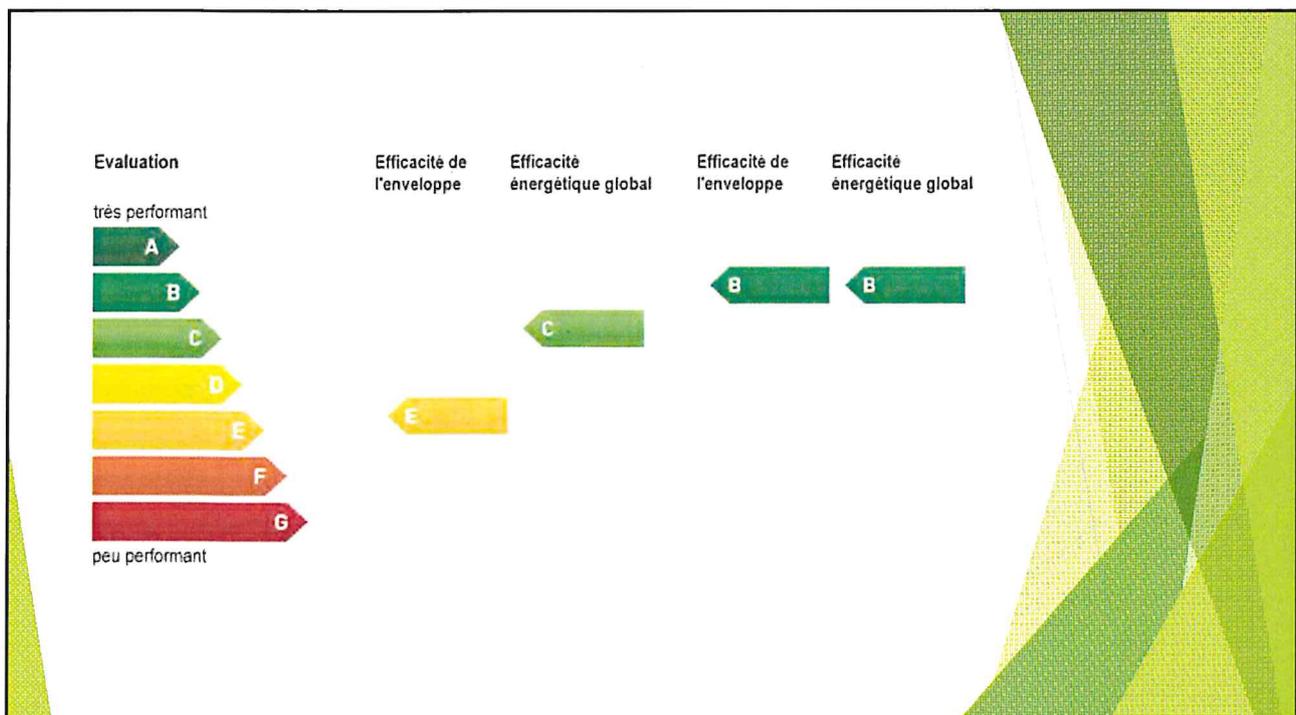
- ▶ Année de construction 1908
- ▶ Rénovation partielle 2008
  - ▶ Création d'appartements sans intervention sur l'enveloppe du bâtiment
- ▶ Crédit de rénovation des molasses et des peintures extérieures
  - ▶ Proposition et votation 2018, pas encore exécuté
- ▶ CECB+, évaluation thermique et énergétique
  - ▶ Enveloppe du bâtiment : résultat énergétique note E

## 2- Projet

- ▶ Amélioration thermique de l'enveloppe (crépis isolant maximum 4cm sur murs extérieurs), portes d'entrée (rez et sous-sol), fenêtres sous-sol (3 soupiraux).
- ▶ Isolation intérieure (rez-de-chaussée, cage d'escalier, murs intérieurs sous-sol).

à plus long terme

- ▶ Chauffage



### 3- Objectifs



- ▶ Efficacité énergétique
- ▶ Économie d'énergie fossile
- ▶ Vision communale

... A plus long terme

- ▶ Energie renouvelable

### 4- Coût

Détail des coûts	Montants TTC
Façades extérieures	110 000 Fr.
Isolation intérieure / portes / fenêtres	85 000 Fr.
Peinture / crépis intérieur	11 000 Fr.
Divers et imprévus	24 000 Fr.
<b>Montant total :</b>	<b>230 000 Fr.</b>

## 5- Financement

- ▶ Coût total des travaux (TTC) : Fr. 230 000
- ▶ Solde à financer par emprunt: Fr. 230 000

Frais de fonctionnement liés à l'investissement		Montants
Intérêts 3%	230 000 Fr.	6 900 Fr.
Amortissements 3%	230 000 Fr.	6 900 Fr.
Frais de fonctionnement annuels		13 800 Fr.



- ▶ Merci de votre attention.
- ▶ Avez-vous des questions ?



# RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

## Assemblée communale 21 juin 2021

1

### **École de Cournillens – crédit isolation et assainissement thermique**

Le lundi 31 mai 2021, le Conseil Communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière, représentée par Messieurs Thierry Bigler, Vincent Genier et Madame Clotilde Biemann, l'investissement lié à l'isolation et à l'assainissement thermique de l'école de Cournillens.

Lors de la présentation, le montant de l'investissement a été défini à CHF 230'000.00  
L'investissement portera une charge sur le compte de fonctionnement de CHF 13'800.00

### **Position de la commission financière :**

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de CHF 230'000.00

Misery-Courtion, le 10 juin 2021  
La Commission financière de Misery-Courtion

Thierry Bigler  
Président

Clotilde Biemann  
Secrétaire

Vincent Genier  
Membre de la commission



# Les Castors de la Crausa

Informations assemblée communale du 21 juin 2021

Présenté par : Jean-Yves Garreau

## Situation

Les castors se sont installés le long du ruisseau de la Crausa, première trace vue par le garde faune en juin 2020.

Le barrage principal qui protège le terrier se trouve vers le pont du bâtiment CSPIHL-CFHL.



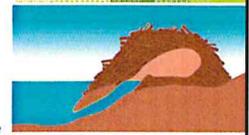
Quelques photos de la zone





## Quelques informations sur le castor

- ▶ Exterminé au début du 19<sup>ème</sup> siècle, il a été réintroduit entre 1956 et 1977.
- ▶ Environ 3000 castors vivent en Suisse.
- ▶ Pesant de 20 à 25 kg, le castor est le plus gros rongeur d'Europe.
- ▶ Le castor est strictement végétarien.
- ▶ En hiver il se nourrit d'écorces et de bourgeons. Il a une préférence pour les saules et le peuplier.
- ▶ Il fait des barrages pour protéger l'entrée de son terrier en l'immergeant. Et creuse des galeries tout le long de son territoire pour avoir des endroits pour se réfugier en cas de danger.
- ▶ Les castors vivent en groupes familiaux, composés des parents et de deux générations de jeunes. Au bout de deux ans les jeunes sont chassés par les parents.
- ▶ Chaque famille occupe un tronçon de rivière de 0.5 à 7 km selon la disponibilité de la nourriture.
- ▶ La population se régule naturellement, lorsque leur densité devient trop élevée, la fécondité baisse et la mortalité des jeunes à la recherche d'un territoire augmente.
- ▶ Selon le garde faune, nous avons un couple qui s'est installé dans la Crausa.
- ▶ La zone où il se trouve dans la Crausa est un vrai paradis pour le castor, car il trouve tout ce dont il a besoin pour vivre. (cours d'eau lent, plan d'eau, végétation, arbustes etc...)



Sources : Vivre avec le castor, AGRIDEA

## Protection du castor et biodiversité

- ▶ Le castor est protégé au niveau national en Suisse. L'animal est protégé, mais également son habitat et ses aménagements (terriers, huttes, barrages).
- ▶ Depuis 2004, le document Plan Castor Suisse définit pour l'ensemble de la Suisse les principes régissant la protection, le tir ou la capture de l'espèce, ainsi que la prévention, la constatation et l'indemnisation des dégâts qu'elle cause.
- ▶ Chaque intervention sur l'habitat du castor doit être soumise à autorisation.
- ▶ La présence de castor favorise l'implantation et le développement de nombreuses espèces: amphibiens, oiseaux, libellules et poissons.
- ▶ Ses constructions augmentent la capacité d'autoépuration des eaux, elles améliorent les échanges avec la nappe phréatique et limitent les pics des crues.

Sources : Vivre avec le castor, AGRIDEA

## Liste des risques pour notre commune et celle de Courtepin

- ▶ Risque de boucher les drains qui sont au fil de l'eau.
- ▶ Risque de chute d'arbre pour les promeneurs.
- ▶ Création de galerie sous la route qui provoquerait l'affaissement de la route.
- ▶ Risque de crue en amont du barrage.
- ▶ Risque de transport de branchages qui pourraient obstruer le passage sous Micarna et provoquer des inondations à Courtepin.
- ▶ Dans deux ans, formation d'une autre famille en amont vers Cournillens.

## Mesures de prévention autorisées

- ▶ Nous pouvons réduire le niveau du barrage principal afin de limiter le niveau de l'eau. Action faite sur autorisation des services cantonaux.
- ▶ Nous pouvons détruire régulièrement les barrages secondaires (petit barrage en amont du barrage principal qui permet au castor de garder un niveau d'eau suffisant pour nager sur tout son parcours. Action faite sur autorisation des services cantonaux.
- ▶ Installer des grillages autour des arbres que nous voulons protéger (le long du chemin).
- ▶ Mettre des grillages dans le sol pour éviter le creusement de galerie sous la route.
- ▶ Installer des clôtures électriques pour protéger les cultures jusqu'à la récolte. Pour les cultures maraîchères, maïs, betterave (très appréciée du castor).



## Que font les communes de Misery-Courtion et Courtepin

- ▶ Des réunions ont eu lieu avec le garde faune et les services cantonaux responsables des cours d'eaux et de la protection des castors.
- ▶ Collaboration entre communes avec la CFHL qui est responsable de l'entretien de nos cours d'eaux.
- ▶ La mise en place de mesure de prévention va être traitée dans les prochains mois.
- ▶ Il y aura des subventions pour l'installation de protection et pour les travaux nécessaires à l'entretien supplémentaire lié à la présence du castor.
- ▶ Actuellement nous sommes à la phase d'analyse et aucun chiffre n'est encore connu.

## La mission du conseil communal

- ▶ Mettre tous les moyens possibles pour éviter les dégâts que pourrait causer le castor tout en respectant les lois.
- ▶ Informer la population sur les actions entreprises.
- ▶ Chercher le soutien financier auprès des services cantonaux.



Je vous remercie de votre  
attention!

Avez-vous des questions?